

Arrêté du 2 février 2006 relatif aux modalités d'organisation de la formation initiale des corps administratifs des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire — TITRE Ier : DE LA FORMATION INITIALE DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION ET D'INTEN

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abrogé

Date	28/12/2009
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	JUSK0640008A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000242989

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] l'intégration au sein de l'administration pénitentiaire, l'élargissement du champ de connaissance de celle-ci, l'initiation ou le renforcement d'un processus de professionnalisation et de technicité, le développement [...] d'une identité professionnelle de personnels chargés de l'encadrement des services, membres des équipes de direction en établissement pénitentiaire ou en direction régionale. [...]

[...] Elle comporte l'initiation ou le renforcement d'un processus de professionnalisation ainsi que le développement d'une identité professionnelle de cadre, responsable d'une unité administrative. [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE JUSK0640008A du 28 décembre 2009, « Arrêté du 2 février 2006 relatif aux modalités d'organisation de la formation initiale des corps administratifs des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire – TITRE Ier : DE LA FORMATION INITIALE DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION ET D'INTEN ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000242989> (consulté le 28 août 2026).